



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

24 MARS 1989

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LES RESPONSABILITES EN MATIERE
D'ACTION CULTURELLE DES VILLES ET COMMUNES
DE NOTRE COMMUNAUTE
DEPOSEE PAR M. **DE DECKER** ET CONSORTS

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LES RESPONSABILITES EN MATIERE D'ACTION CULTURELLE DES VILLES ET COMMUNES DE NOTRE COMMUNAUTE

Le Conseil de la Communauté française,

— Constatant que, confrontée à de grandes difficultés financières, la Ville de Bruxelles a exprimé son intention de ne plus subsidier le prestigieux théâtre du Parc, et le Théâtre Royal de la Monnaie, mondialement célèbre;

— Que la Ville de Liège a, pour sa part, envisagé de vendre une œuvre maîtresse de son musée de peinture;

— Que d'une manière générale, la situation financière des villes et communes du pays a eu pour effet de porter gravement atteinte à l'action culturelle — pourtant essentielle — de nos municipalités;

— Décide d'inviter l'Exécutif à entamer le dialogue avec les villes et communes de notre Communauté en vue de les encourager à poursuivre un effort en matière de politique culturelle, étant acquis que la Communauté française ne peut pas, à elle seule, faire face à tous les besoins culturels de notre population.

A. DE DECKER.

E. KLEIN.

M. NEVEN.

P. HAZETTE.